

KIT EXPOSITION LIVRET STAND FDAAPPMA 82



Présentation

La fédération des associations agréées pour la pêche et la protection des milieux aquatiques de Tarn et Garonne met à disposition de ses associations agréées pour la pêche et la protection des milieux aquatiques un kit exposition. Il permet de participer à toutes sortes de manifestations ou événements (salons du tourisme, concours agricoles, forums, journées thématiques...). Le stand est modulable, il peut être adapté selon l'espace disponible et la thématique de l'événement. Le contenu du kit exposition de la FDAAPPMA 82 a une vocation pédagogique avec une thématique tripartite :

- La valorisation du réseau hydrographique du Tarn et Garonne (*5 panneaux kakémonos*);
- La présentation de la biodiversité aquatique locale (*3 panneaux kakémonos + 4 aquariums avec leurs façades*)
- La présentation des rôles et missions des structures associative pour la pêche et l'organisation de la pêche en France (*4 panneaux kakémonos*)

L'exposition peut accueillir jusqu'à 4 aquariums qui sont intégrés dans des panneaux représentant une vue en coupe d'un cours d'eau. Le dessin et la fiche d'identité des poissons présents dans les aquariums peuvent être aimantés sur les panneaux (*20 vignettes poissons + 20 vignettes fiches d'identités*). 2 oriflammes et deux présentoirs à documents font également partie de l'exposition.


Les panneaux presto (Kakemono)

Axe I – Valorisation du département

La rivière Aveyron entre falaises et bastides

L Aveyron est une rivière qui a gardé un aspect relativement sauvage malgré de nombreuses traces de l'activité humaine. En effet 23 chaudières et petits barrages hydroélectriques se succèdent de Lagupélie à la confluence avec le Tarn. Ainsi beaucoup de secteurs sont propices à la pêche en bateau sur des biefs à faible courant, riches en carnassiers et grosses carpes. Les zones à plus fort courant quant à elles, sont favorables à la pêche au goujon ainsi qu'à la pêche des cyprinidés d'eau vive comme le chevalier, l'ablette ou la vandrée.


La pêche sur l'Aveyron est très agréable et permet d'évoluer dans un décor pittoresque. Les pêcheurs à la mouche peuvent donner libre cours à leur intuition, tout comme les pêcheurs de carpes ou de carnassiers. Nul ne sera déçu quelle que soit sa technique de pêche.



Ce qu'il faut savoir sur l'Aveyron :

- Origine du nom :** Aveyron venant de Acala puis Vicloris Acala, qui vient de avo (eau) + oar (rivière).
- Source :** 52 km de Châteaufort dans le département de l'Aveyron à 735 m d'altitude.
- Longueur de la rivière :** 291 km
- Longueur parcourue dans le Tarn et Garonne :** 118 km
- Longueur moyenne dans le département du Tarn et Garonne :** 60 m
- Débit moyen sur une année (GM) :**
 - A l'entrée dans le département (Lagupélie) : 12 mètres cubes par seconde
 - En amont de la confluence avec le Tarn (Subatrac) : 55,9 mètres cubes par seconde

Espèces	Abondance
Brochet	++
Sandre	+++
Perche commune	++
Black-bas	++
Carpe	+++
Chenette	+++
Barbotin	+++
Gardon	+++
Gardon	++
Ablette	+++



La Garonne Fragile et sauvage

La Garonne est l'un des cinq grands fleuves Français. Sa partie Tarn et Garonnaise est relativement sauvage et préservée surtout sur sa partie amont où elle relie sa plus grande densité à grandes eaux (dans morts...) potamoécologie sauvage où l'on trouve le mérou.

A l'aval, à partir du barrage de Malause, forment le plan d'eau de Saint Nicolas de la Grave la Garonne est déviée vers le canal d'arrosage à la centrale de Golefch, Ce tronçon Court-Circuité (T.C.C) l'ancien lit de la Garonne sur 15 km sur lequel 6 seuils permettent de relever le niveau de l'eau.

Riches d'un peu plus de 40 espèces de poissons sur la totalité de son bassin versant, sa partie Tarn et Garonnaise est un réel paradis pour les pêcheurs de grands cyprinidés ainsi que pour les pêcheurs de carnassiers. Les secteurs locaux (secteurs à courant important) sont dominants sur la Garonne, raison pour laquelle la pêche en bateau y est difficile. Le plan d'eau de Saint Nicolas de la Grave et le T.C.C. offrent de nombreuses possibilités aux pêcheurs en bateau.



Ce qu'il faut savoir sur la Garonne :

- Origine du nom :** Garonne vient de gar (pierre ou roche) et du suffixe -ony, -onne et dont la signification serait rivière caillouteuse.
- Source :** Massif de la Maladeta dans les Pyrénées espagnoles.
- Longueur totale du fleuve :** 647 km (dont 522 km en France)
- Longueur parcourue dans le Tarn et Garonne :** 40 km
- Longueur moyenne dans le département du Tarn et Garonne :** 14,0 m
- Débit moyen sur une année (GM) :**
 - A l'entrée dans le département (Lagupélie) : 12 mètres cubes par seconde
 - En amont de la confluence avec la Garonne : 234 mètres cubes par seconde

Espèces	Abondance
Brochet	++
Sandre	+++
Perche commune	++
Black-bas	++
Silure glane	++
Carpe	+++
Nalma	+++
Chenette	+++
Gardon	+++
Gardon	++
Ablette	+++



Un bras mort de la Garonne

Le Tarn Calme mais surprenant

Lette rivière est un paradis pour les pêcheurs adeptes de sensations fortes et de gros poissons. Ses eaux lentes et profondes, ses bordures encombrées, en font un haut lieu de la pêche de la carpe et du silure. Les carpes communes sauvages et puissantes y abondent, certaines d'entre elles dépassent largement la barre des 20 kg à 90 km de berges et en parcours de pêche nocturne de la carpe.

Le Tarn est également l'une des plus grandes destinations de pêche en France pour traquer les silures géants. Il nage des individus de plus de 2m40 pour 90kg et des poissons de plus de 2 m se font très régulièrement capturer.

Le Tarn offre aussi de très belles possibilités pour les pêcheurs au coup puisque gardons, trêmes, carassins, ablettes y pullulent. A noter également la présence des quatre carnassiers : sandres, brochets, black-bas et perchés pour le plus grand plaisir des pêcheurs en bateau qui pourront prospecter les bordures sauvages.



Ce qu'il faut savoir sur le Tarn :

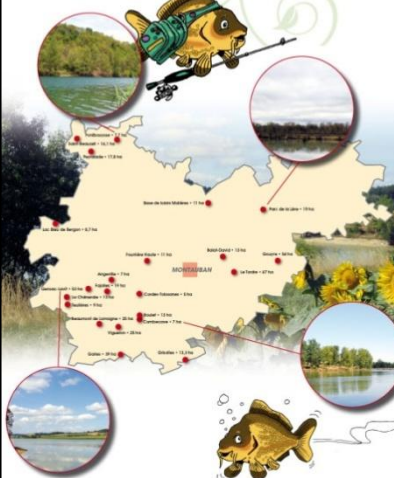
- Origine du nom :** Tarn vient du latin Tarnis ou Tarnax. Tarn = falaise et z = rivière.
- Source :** Mont Loizeau dans le département de la Lozère (48) dans le Massif Central.
- Longueur de la rivière :** 380,5 km
- Longueur parcourue dans le Tarn et Garonne :** 40 km
- Longueur moyenne dans le département du Tarn et Garonne :** 15,0 m
- Débit moyen sur une année (GM) :**
 - A l'entrée dans le département (Villemur) : 14,5 mètres cubes par seconde
 - En amont de la confluence avec la Garonne : 233 mètres cubes par seconde

Espèces	Abondance
Brochet	++
Sandre	++
Perche commune	++
Black-bas	+++
Silure glane	++
Carpe	+++
Nalma	+++
Gardon	+++
Gardon	++
Ablette	+++



Les plans d'eau de Tarn et Garonne La pêche en eau calme, au calme...

Le Tarn et Garonne compte une multitude de plans d'eau... Beaucoup d'entre eux ont été créés pour constituer des réserves d'eau notamment pour l'irrigation des cultures. Par ailleurs, il existe également des plans d'eau de gravières, vestiges de l'extraction de granulats en lit majeur. Ceux-ci entrent dans la composition de matériaux utilisés pour la réhabilitation d'infrastructures dont nous bénéficions tous (routes, bâtiments...). Certaines communes de Tarn et Garonne ont également créé des plans d'eau d'agrément pour les loisirs et/ou la baignade.



D'origine anthropique, tous ces plans d'eau génèrent des perturbations sur les milieux aquatiques. Malgré cela, certains de ces «nouveaux» écosystèmes présentent un réel intérêt halieutique : de nombreuses espèces piscicoles peuvent s'y développer pour le plaisir des pêcheurs. De plus, ils sont relativement accessibles et les «postes» de pêche, souvent plus nombreux et plus sécurisés que sur les berges des cours d'eau permettant à tout public de découvrir le loisir pêche.

En Tarn et Garonne, il est possible de pêcher tous les carnassiers du bord et parfois, en bateau, au milieu de paysages variés qui font la fierté de notre département.

Les pêches au coup y sont aussi pratiquées puisqu'il sont bien peuplés en poissons blancs (gardons, rotengles, carassins, fanches, brèmes...)

De très grosses carpes peuplent également ces plans d'eau car elles y trouvent une nourriture riche et abondante.

Espèces	Abondance
Brochet	+++
Sandre	+++
Perche commune	+++
Black-bas	++
Silure glane	+
Carpe	+++
Nalma	+++
Gardon	+++
Gardon	++
Ablette	+++

Les canaux Une richesse patrimoniale et halieutique

Le canal de Garonne, également nommé canal latéral à la Garonne date du XIX siècle. Il relie Toulouse à Langon près des Bordeaux. Il est l'indispensable prolongement du canal du Midi qui relie la Méditerranée à Toulouse. Cet ensemble forme le canal des deux mers qui connecte ainsi la mer Méditerranée à l'océan Atlantique. Le canal de Garonne possède une liaison jusqu'au Tarn à Montauban, cette liaison s'appelle le canal de Montech.

Les points remarquables sur les Canaux en Tarn et Garonne :

- Le pont canal du Cacor à Moissac** qui permet au canal de Garonne de franchir le Tarn.
- La pente d'eau de Montech** permettant aux bateaux d'éviter 5 écluses.
- Le pont canal de la Barguelonne** (affluent de la Garonne) qui permet au canal de Garonne de franchir la Barguelonne.
- Le Pont tournant du centre ville de Moissac** pivote pour permettre le passage des bateaux.

Ce qu'il faut savoir sur les canaux :

- Longueur du canal de Garonne** : Langon-Toulouse : 193 km
- 53 écluses** dont 22 en Tarn et Garonne
- Longueur du canal de Garonne en Tarn et Garonne** : 65 km
- Longueur du canal de Montech** : 10,0 km, 10 écluses
- Longueur du canal du midi** : Toulouse-Sète : 241 km
- Longueur du canal des deux mers** : Langon-Sète : 434 km
- Longueur moyenne du canal de Garonne en Tarn et Garonne** : 19 m
- Débit du Canal de Garonne** : environ 5 mètres cube par seconde

La pêche sur les canaux

Bien que d'origine anthropique, le canal regarde de poissons. Son accessibilité, son débit faible et constant et sa grande densité en cyprinidés en font un haut lieu de la pêche au coup. En effet, ablettes, carassins, brèmes, fanches, gardons et autres carpes, jouent en abondance dans ces eaux. Le canal permet aux pêcheurs débutants comme aux pêcheurs confirmés de réaliser de nombreuses captures. On peut également y pratiquer la pêche à l'anglaise (la pêche à la traîne, la pêche au feeder et tout d'autres). La population de carnassiers (carpes et brochets, perches et black-bas) est également très bien représentée. Toutes les techniques de pêches aux carnassiers peuvent être pratiquées sur le canal : pêche au feeder, pêche au poisson mort, pêche à la ligne, pêche au vif, pêche au mort coisé...

Espèces	Abondance
Brochet	+++
Sandre	+++
Perche commune	++
Black-bas	++
Silure glane	+
Carpe	+++
Nalma	+++
Gardon	+++
Gardon	++
Ablette	+++

Axe II – Biodiversité

Les principaux grands migrateurs rencontrés en Tarn-et-Garonne

Toutes les espèces de poissons ont un cycle biologique qui les oblige à effectuer des déplacements pour se reproduire. On appelle grands migrateurs les poissons dont la vie alterne entre l'eau douce et l'eau salée (migrateurs amphihalins). La libre circulation des espèces piscicoles dans les cours d'eau est donc capitale pour assurer leur survie.

Les anadromes de Tarn et Garonne

« An » en grec signifie « vers le haut », il s'agit donc de poissons qui grandissent en mer et qui remontent en rivière pour se reproduire.

Espèces	Notes
Le saumon atlantique <i>Salmo salar</i>	Les stocks mondiaux de saumons sauvages ont chuté de 70% au cours des 20 dernières années. L'espèce avait quasiment disparu de la Garonne mais fait aujourd'hui l'objet d'un programme de réintroduction. La pêche du saumon est strictement interdite sur le bassin versant de la Garonne.
La truite marine <i>Salmo trutta</i>	Après une relative stabilité de la population sur le bassin, une augmentation des effectifs a permis le déclenché depuis le début des années 2000. L'effectif remontait sur le bassin Garonne / Dordogne sont parmi les plus importants d'Europe. A l'échelle mondiale et européenne, l'espèce est toujours considérée comme vulnérable. Seuls les pêcheurs professionnels qui engagent des filets peuvent la pêcher et la base de la Garonne en respectant les péchés de conservation.
La truite de mer <i>Salmo trutta</i>	En raison d'anciens différends généralisés entre une truite fario et une truite de mer, certaines truites fario affectent une migration en mer et remontent sa reproduction en rivière. Cette migration n'est en aucun cas nécessaire pour assurer la survie de l'espèce. La pêche de la truite de mer est strictement interdite en Tarn et Garonne.
La grande alose <i>Alosa alosa</i>	L'espèce présente des enjeux socio-économiques importants, liés à l'existence d'une pêche commerciale. Une chute progressive des effectifs est toutefois constatée depuis le milieu des années 1990. Cette espèce est considérée comme vulnérable sur le plan national et européen. La pêche de la grande alose est strictement interdite en Tarn et Garonne.

Les catadromes de Tarn et Garonne

Espèces	Notes
L'anguille européenne <i>Anguilla anguilla</i>	Après avoir subi un brusque effondrement dans les années 80, la population d'anguilles européennes poursuit son déclin. Cette situation résulte d'un ensemble de facteurs anthropiques : forte exploitation pour la pêche, mortalité due au grand nombre de cours d'eau salés et à l'édition de barages, mortalité due à l'embarrasement dans les turbines des centrales hydro-électriques. Aujourd'hui l'anguille est toujours considérée à la ligne, mais sa pêche est très réglementée, elle bénéficie d'une période d'ouverture de la pêche de 3 à 6 jours.

« Cat » en grec signifie « vers le bas », il s'agit donc de poissons qui effectuent leur croissance en eau douce et qui descendent en mer pour se reproduire.

Les barrages : une entrave au développement des poissons migrateurs

Idem si on parle souvent des migrateurs amphihalins, tous les poissons ont besoin de circuler librement dans les rivières afin d'effectuer leur cycle biologique. Malheureusement, de nombreux barrages (barrages hydro-électriques, moulins...) ont été bâtis sur tous les cours d'eau. De nombreux efforts ont été déployés ces dernières années pour rendre franchissables certains de ces obstacles grâce à l'aménagement de passes à poissons.

Différents types de passes à poissons

Une passe à poisson de l'Avignon, La passe à anguilles du barrage de Moissac, L'ascenseur à poisson du barrage de Moissac.

Certaines espèces de poissons se ressemblent... comment les reconnaître ?

Le rotengle et le gardon

Rotengle doré à l'écaille sur le ventre et la tête, la nageoire caudale est pointue. Le gardon doré à l'écaille sur le ventre et la tête, la nageoire caudale est arrondie.

La truite arc en ciel et la truite fario

Présence de points noirs sur la nageoire caudale. Absence de points noirs sur la nageoire caudale. Présence d'une ligne brune sur la ligne latérale. Souvent présence de points rouges sur les individus de cette espèce.

La truitelle et le tacon (jeune saumon)

Nageoire caudale peu échancrée. La bouche du tacon est plus petite que la truitelle, surtout de la mâchoire inférieure par rapport à la truitelle de l'œil.

Le petit silure et le poisson chat

Absence de nageoire adipeuse. Présence d'une nageoire adipeuse. Le poisson chat fait partie des espèces « susceptibles de créer des déséquilibres biologiques », c'est une espèce invasive.

Le barbeau méridional et le barbeau fluviatile

Rayon principal de la nageoire caudale très court et arrondi. Rayon principal de la nageoire caudale très long et pointu. Nageoire anale longue et arrondie. Nageoire anale courte et arrondie. Peu de scales sur la ligne latérale. Plus de 50 scales sur la ligne latérale.

La bouvière et le petit brème

Nageoire caudale très élargie et arrondie. Nageoire caudale de petite taille et triangulaire. Présence d'une ligne bleue sur l'anneau du corps. Absence de ligne bleue sur l'anneau du corps.

La bouvière ne peut pas être utilisée comme vit pour la pêche des camassiers, la loi l'interdit.

Les espèces invasives en Tarn et Garonne

Un danger pour les écosystèmes

Une espèce invasive est une « espèce étrangère » (exogène) qui a été introduite par l'Homme dans un milieu autre que celui d'où elle est originaire. Sa prolifération produit des changements significatifs de composition, de structure et/ou de fonctionnement des écosystèmes. Elle est aussi dite « indésirable », car elle se reproduit très vite et menace les espèces déjà présentes.

Dans les textes de lois ces espèces sont qualifiées d'« espèce susceptible de provoquer des déséquilibres biologiques » (article R-232-3 du code de l'Environnement). Ces espèces doivent être supprimées dès leur capture et ne peuvent en aucun cas être transportées vivantes ou remises dans le milieu. Les phénomènes d'invasion biologique sont aujourd'hui considérés par l'ONU comme l'une des grandes causes de régression de la biodiversité.

Les poissons

Le poisson chat (*Ameiurus melas*)
Le poisson chat est originaire d'Amérique du Nord. Il a été introduit en Europe vers 1871.

La perche soie (*Lepomis gibbosus*)
La perche soie est originaire du nord-est de l'Amérique du Nord. Cette espèce a été introduite en France en 1877.

Les écrevisses

L'écrevisse Américaine (*Oreocetes limosus*)
L'écrevisse Américaine est originaire de la côte Est des Etats-Unis. Elle a été introduite à la fin du XIX^{ème} siècle en Europe. Elle apparait d'abord en Allemagne vers 1890, puis rejoint le centre de la France en 1911.

L'écrevisse de Louisiane (*Procambarus clarkii*)
Originaire du sud-est des Etats-Unis, l'espèce est introduite en Europe, en Espagne, vers 1973 puis en France à partir de 1976.

L'écrevisse Signale (*Pastaculus leniculus*)
Elle est originaire de la côte ouest des Etats-Unis. Elle arrive en France au cours des années soixante-dix où par l'intermédiaire d'essais d'élevage, elle s'échappe et colonise de nombreux milieux naturels dont les eaux vives et fraîches des petits ruisseaux où elle entre en compétition avec les écrevisses à pieds blancs.

Un exemple de mammifère

Le ragondin (*Myocastor coypus*)

Le ragondin est un mammifère originaire d'Amérique du Sud, introduit en Europe au XIX^{ème} siècle pour l'exploitation de sa fourrure. Tous les individus présents en Europe proviennent d'évasions ou de lâchers volontaires.

Un exemple d'espèce végétale

La jussie (*Jussiaea grandiflora*)

La jussie est une plante vivace aquatique originaire d'Amérique du Sud et du Sud des Etats-Unis. Elle fut introduite vers 1820 au jardin des Plantes de Montpellier pour ses vertus décoratives elle s'étend par la suite sur tout le territoire Français. D'après les articles L. 411-3 et R. 411-1 à R. 411-5 du code de l'environnement le colportage, la mise en vente, l'achat, l'utilisation ainsi que l'introduction dans le milieu naturel de la jussie sont formellement interdits.

Axe III – Missions Fédération de pêche

La pêche associative en France



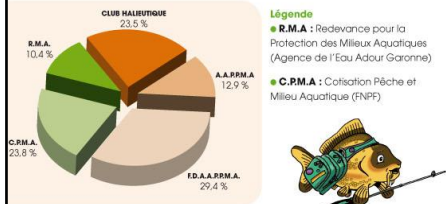
Acheter sa carte de pêche c'est aussi adhérer à une association !

Pour pêcher sur le domaine public, sur les eaux libres et sur les lots gérés par les associations, chaque personne souhaitant pratiquer la pêche doit détenir une carte qui la fera automatiquement devenir adhérent à une A.A.P.P.M.A. Chaque pêcheur en possession de sa carte de pêche est donc membre d'une association et participe à la protection des milieux aquatiques et à la promotion du loisir pêche.



Mais où part donc l'argent des cartes de pêche ?

Exemple avec la carte personne majeure avec le timbre halieutique en Tarn et Garonne :



A chacun sa carte !

- Carte interfédérale personne majeure** pour les plus de 18 ans, permet de pêcher dans les 73 départements réciprocaires.
- Carte annuelle personne majeure** pour les plus de 18 ans, elle permet de pêcher uniquement dans le département où elle a été achetée.
- Carte annuelle personne mineure** pour les moins de 18 ans, permet de pêcher dans les 73 départements réciprocaires.
- Carte découverte femme** pour les femmes de plus de 18 ans, une seule carte, permet de pêcher dans les 73 départements réciprocaires.
- Carte journalière** pour les plus de 18 ans, permet de pêcher uniquement dans le département où elle a été achetée.
- Carte vacances** valable 7 jours, permet de pêcher dans 73 départements.
- Carte découverte** pour les moins de 18 ans, permet de pêcher dans les 73 départements.



Les actions techniques de la fédération de pêche et de protection des milieux aquatiques du Tarn et Garonne



Etudes piscicoles

Des inventaires piscicoles (pêches électriques, pêche au filet, plongées...) mais également des études sur l'habitat piscicole (hydromorphologie, qualité physico-chimique, diagnostic de la macrofaune invertébrée, suivis hydrologiques et thermiques...) sont développés afin d'améliorer la gestion, la connaissance et la protection du domaine piscicole départemental.



Etudes halieutiques

Etudes de maraouage, enquêtes pêcheurs, enquêtes paniers... tout ce qui peut améliorer la connaissance sur la pratique halieutique pour mieux répondre aux attentes des pêcheurs.



Aménagements piscicoles et halieutiques

Afin de restaurer les cours d'eau ayant subi de lourdes dégradations, la fédération de pêche réalise de petits aménagements : installation de déflecteurs, abreuvoirs, mini seuils, plantations... Pour améliorer la fonctionnalité du milieu, de nombreux aménagements en faveur de la pêche et des pêcheurs sont également développés : rampes de mise à l'eau pour les bateaux, postes de pêche pour personnes à mobilité réduite, aménagement de postes de pêche...



Sauvetages piscicoles

Lors de travaux sur cours d'eau, ou d'assèchements... la pêche électrique permet à la fédération de transférer les poissons dans des portions de cours d'eau pouvant les accueillir...



Avis techniques

La Fédération de Pêche, reconnue établissement d'utilité publique est consultée par l'administration sur de nombreux dossiers (Natura 2000, projet de ligne TGV, CODERST, Plans de Gestion des Etages, SDAGE, travaux sur cours d'eau...) sur lesquels elle donne son avis au titre de la protection des milieux aquatiques.



La promotion du loisir pêche Une affaire de fédération !



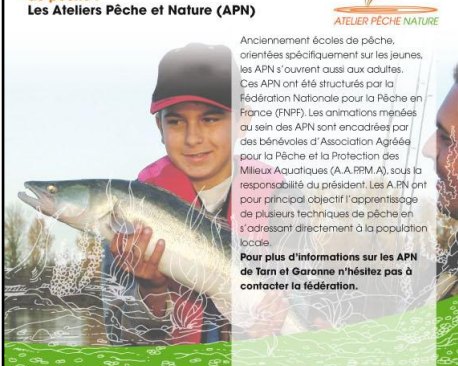
Les fédérations ont pour missions statutaires la promotion et le développement du loisir pêche ainsi que la mise en place d'actions d'éducation à l'environnement sur les milieux aquatiques. C'est pourquoi la fédération de pêche et de protection des milieux aquatiques du Tarn et Garonne déploie une multitude d'actions en faveur du développement du loisir pêche et des milieux aquatiques :

- Interventions d'éducation à l'environnement** avec des scolaires comme avec le grand public.
- Initiations à différentes techniques de pêches**
- Mise en place d'expositions** lors de Journées thématiques, salons, fêtes associatives...
- Organisation d'événements** : journée nationale de la pêche, concours de pêche, challenge canassiers...
- Mise en place de formations et de sensibilisation** sur les milieux aquatiques auprès des AAPPMA.

A qui s'adressent les interventions de la fédération ?

- Tout public de 7 à 77 ans
- Scolaires du cycle 3 (CE2, CM1, CM2...)
- Collégiens
- Centres de Loisirs Associés à l'Ecole (CLAE)
- Associations de retraités
- Comités d'entreprises
- Centres sociaux
- ...

Des structures d'initiations à la pêche homologuées et reconnues par la fédération de pêche : Les Ateliers Pêche et Nature (APN)



Les rôles et les missions des Fédérations Départementales de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques



Chargée par la loi, de missions d'intérêt général, la fédération a le caractère d'établissement d'utilité publique.

La gestion et la protection des milieux :

- Protéger les milieux aquatiques** et mettre en valeur le domaine piscicole départemental (protection des frayères, mise en place de réserves, réalisation d'aménagements halieutiques...).
- Etablir un Plan Départemental de Protection des milieux aquatiques et de Gestion des ressources Piscicoles (PDGP)** et veiller à la compatibilité des Plans de Gestion Piscicole (PGP) des associations adhérentes.
- Coordonner les activités des associations** (réunions par secteur et/ou par bassin versant, organisation de rencontres entre présidents...).
- Donner un avis aux autorités compétentes** sur tout aménagement ou mesure susceptible de porter atteinte à la qualité des milieux aquatiques et des collectivités (partenaire technique des services de l'Etat...).

La promotion du loisir pêche :

- Promouvoir le loisir pêche** (mener des actions d'animations et d'initiation pêche, organisation de la journée nationale de pêche...).
- Concourir au développement du tourisme** et de l'activité économique du département. Création de parcours spécifiques, labellisation de gîtes, développement de supports de communication, partenariat avec l'Agence de Développement Touristique.



- Mener des actions d'informations, de formation et d'éducation** en matière de protection des milieux aquatiques, animation grand public : mise en place d'expositions, participation à des journées thématiques, participation à des salons, animation en milieu scolaire...).

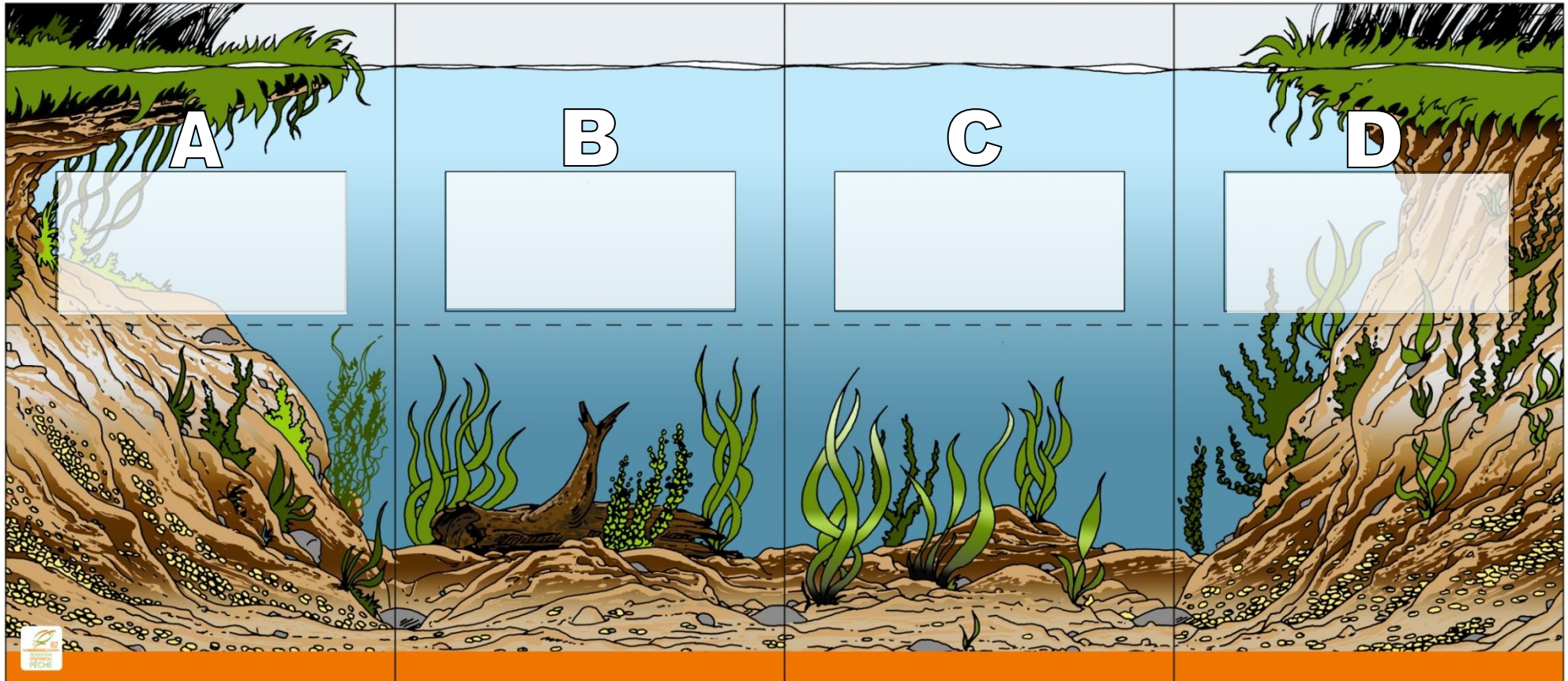
La police de la pêche et la surveillance du milieu aquatique :

- Concourir aux contrôles de la police de la pêche** et veiller à la protection du patrimoine piscicole et des milieux aquatiques. (tournées garderie, formation des gardes-pêche particuliers...).
- Acquiescer et gérer les droits de pêche** sur les eaux closes et les eaux libres, exploitées dans l'intérêt des membres des associations adhérentes (démarche auprès des propriétaires riverains pour obtenir le droit de pêche...).



Les façades aquarium

(Panneaux aimantés)



Installation du stand lors d'un salon agricole à Beaumont de Lomagne

Les vignettes dessins de poissons (vignettes aimantés)

 <p>Ablette</p>	 <p>Anguille</p>	 <p>Bouvière</p>	 <p>Brème</p>	 <p>Carpe</p>
 <p>Perche</p>	 <p>Tanche</p>	 <p>Truite Arc en Ciel</p>	 <p>Truite Fario</p>	 <p>Barbeau</p>
 <p>Black-Bass</p>	 <p>Brochet</p>	 <p>Chevesne</p>	 <p>Gardon</p>	 <p>Goujon</p>
 <p>Rotengle</p>	 <p>Sandre</p>	 <p>Silure</p>	 <p>Vairon</p>	 <p>Bouvière</p>

Les vignettes fiches d'identités poissons (vignettes aimantés)

L'Ablette

Nom Scientifique : *Alburnus alburnus*
Famille : Cyprinidés
Taille maximale : environ 20 cm **poids maximum :** 0,265 kg
Origine : espèce autochtone (indigène)

milieu de vie :  milieu de vie
support de ponte :  support de ponte

Biologie / écologie :

- C'est une espèce **pélagique**, c'est-à-dire qu'elle vit en pleine eau entre le fond et la surface.
- Elle a un comportement **grégaire** (elle vit en groupe).
- Il s'agit d'une espèce **limnophile**, elle affectionne donc des milieux calmes comme les bras morts, les cours d'eau à faible courant, les canaux et certains plans d'eau. L'ablette n'est pas très exigeante quant à la qualité de l'eau c'est la raison pour laquelle elle abonde dans les milieux aquatiques urbains.

Reproduction :

- L'ablette est **phyto-lithophile**, la femelle peut déposer ses ovules sur plusieurs supports : végétaux aquatiques, racines, sables, graviers...

Régime alimentaire :
L'ablette est un poisson omnivore et opportuniste, elle se nourrit d'insectes aquatiques à tout stade de développement, d'insectes terrestres, de phytoplancton et de zooplancton.

Signe particulier :
Corps allongé, bouche orientée vers le haut.

Période de reproduction :

janvier
février
mars
avril
mai
juin
juillet
août
septembre
octobre
novembre
décembre

Température d'eau de reproduction :



30°
28°
25°
20°
15°
10°
5°

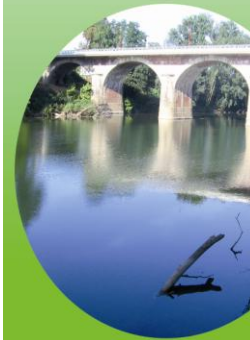


X 20 espèces

Les oriflammes



 CRÉDIT AGRICOLE
NORD MIDI-PYRÉNÉES



 CRÉDIT AGRICOLE
NORD MIDI-PYRÉNÉES

